

NOUS CONTACTER

N° client : 6 022 505 159
 Identifiant Internet :
MARC.MALROUX@ORANGE.FR



Par Internet

edf.fr

application mobile : EDF & MOI

mail : serviceclient@edf.fr

Par téléphone

Du lundi au samedi dès 8h et jusqu'à 20h

3404

(Service gratuit + prix appel)

Mon Compte Sur Serveur Vocal

09 70 83 33 33

(Service gratuit + prix appel)

Par courrier

EDF SERVICE CLIENTS TSA 21941
 62978 ARRAS CEDEX 9

Urgence dépannage Electricité (Enedis)

0972675015 (Service gratuit + prix appel)

NOUS ADRESSER VOTRE CHEQUE ENERGIE

Par internet

<https://www.chequeenergie.gouv.fr>

Par courrier

EDF TSA 81401
 87014 LIMOGES Cedex 1

Lieu de consommation

LIEU DIT LE BRUEL
 15600 ST ETIENNE DE MAURS

Titulaire du contrat

Mme, M. LACAZE KARINE
 MALROUX MARC

Votre contrat

N° de client : 6 022 505 159

N° de compte : 4 06 4 041 891 606

(numéro à transmettre pour le règlement de vos factures)

Electricité "Zen Week-End"

- Point de livraison (PDL) :
N° 17 579 884 214 899
- Puissance : 12 kVA
- Heures Creuses + WE
(Voir détails au verso)

LACAZE KARINE MALROUX MARC
3 COTE DE DEZES
15600 ST ETIENNE DE MAURS

Aubiere, le 16 juillet 2025

Bonjour Madame, Monsieur LACAZE,

Vous avez choisi la mensualisation pour régler vos factures EDF. Dans ce cadre, vous trouverez ci-joint votre facture de régularisation et votre bilan personnalisé « MA CONSO & MOI ».

Ces documents prennent en compte vos consommations d'énergie, votre abonnement mensuel et les éventuels services souscrits.

Le montant total TTC de votre facture correspond à la différence entre les montants facturés et les prélèvements déjà effectués sur votre compte, sur la période concernée.

J'espère que ces précisions vous permettent de bien comprendre le montant de votre facture de régularisation.

A bientôt,

Votre conseiller EDF



PJ : votre facture de régularisation et votre bilan « MA CONSO & MOI »

NOUS CONTACTER

N° client : 6 022 505 159
 Identifiant Internet :
 MARC.MALROUX@ORANGE.FR



Document à conserver 5 ans Page 1/4



Par Internet

edf.fr

application mobile : EDF & MOI

mail : serviceclient@edf.fr

Par téléphone

Du lundi au samedi dès 8h et jusqu'à 20h

3404

(Service gratuit + prix appel)

Mon Compte Sur Serveur Vocal

09 70 83 33 33

(Service gratuit + prix appel)

Par courrier

EDF SERVICE CLIENTS TSA 21941
62978 ARRAS CEDEX 9

Urgence dépannage Electricité (Enedis)

0972675015 (Service gratuit + prix appel)

NOUS ADRESSER VOTRE CHEQUE ENERGIE

Par internet

<https://www.chequeenergie.gouv.fr>

Par courrier

EDF TSA 81401
87014 LIMOGES Cedex 1

Lieu de consommation

LIEU DIT LE BRUEL
15600 ST ETIENNE DE MAURS

Titulaire du contrat

Mme, M. LACAZE KARINE
MALROUX MARC

Votre contrat

N° de client : 6 022 505 159

N° de compte : 4 06 4 041 891 606

(numéro à transmettre pour le règlement de vos factures)

Electricité "Zen Week-End"

- Point de livraison (PDL) :
N° 17 579 884 214 899
- Puissance : 12 kVA
- Heures Creuses + WE
(Voir détails au verso)

LACAZE KARINE MALROUX MARC
 3 COTE DE DEZES
 15600 ST ETIENNE DE MAURS

Facture du 16/07/2025

N° 32 250 607 382

| | |
|-----------------------------|-------------|
| Electricité (relevé Enedis) | 2 123,19 € |
| Services souscrits | 34,80 € |
| TVA | 390,92 € |
| Paiements déjà effectués | -2 192,45 € |

Facture TTC

356,46 €

Montant total

356,46 €
TTCPrélevé le
31/07/2025

Les prochaines étapes

- Prochaine facture vers le 15/07/2026.
- Relève automatique de votre compteur électricité vers le 15 de chaque mois.



Prélèvement automatique

Le montant de 356,46€ sera prélevé le 31/07/2025 sur le compte ci-dessous :

Titulaire du compte : KARINE LACAZE OU MALROUX MARC
 Compte bancaire : FR7616807****24*****463***

Détail de la facture du 16/07/2025 N°32250607382



Votre contrat Electricité

"Zen Week-End" - 12 kVA - Option Heures Creuses + WE - Compteur communicant n°02187678354848

Horaires heures creuses - 21H00-5H00 - tous les jours (peuvent varier de quelques minutes)

| | Prix €/HT/mois | Montant €/HT | TVA |
|-------------------------------------------------------------------|----------------|---------------|------|
| Abonnement | | | |
| Heures Creuses + WE - 12kVA - du 16/07/24 au 13/03/25 | 16,12 | 127,72 | 5,5% |
| Heures Creuses + WE - 12kVA - du 14/03/25 au 15/07/25 | 17,23 | 70,24 | 5,5% |
| Heures Creuses + WE - 12kVA - du 16/07/25 au 15/08/25 | 17,23 | 17,23 | 5,5% |
| Déduction - Heures Creuses + WE - 12kVA - du 16/07/24 au 15/08/24 | 16,12 | -16,12 | 5,5% |
| Total Abonnement (dont acheminement 152,62 €) | | 199,07 | |

| | Relevé début | Relevé fin | Conso kWh | Prix €/HT/kWh | Montant €/HT | TVA |
|-----------------------------------------------------------|----------------|----------------|-------------|-----------------------|-----------------|-------|
| Consommation | | | | | | |
| Heures Creuses Semaine - 12kVA - du 16/07/24 au 19/07/24 | 5697 (Enedis) | 5713 (Enedis) | 16 | 0,1508 | 2,41 | 20,0% |
| Heures Pleines Semaine - 12kVA - du 16/07/24 au 19/07/24 | 7701 (Enedis) | 7714 (Enedis) | 13 | 0,2154 | 2,80 | 20,0% |
| Heures Creuses Week-End - 12kVA - du 16/07/24 au 19/07/24 | 31156 (Enedis) | 31156 (Enedis) | 0 | 0,1508 | 0,00 | 20,0% |
| Heures Pleines Week-End - 12kVA - du 16/07/24 au 19/07/24 | 39115 (Enedis) | 39115 (Enedis) | 0 | 0,1508 | 0,00 | 20,0% |
| Heures Creuses Semaine - 12kVA - du 20/07/24 au 15/07/25 | 5713 (Enedis) | 8513 (Enedis) | 2800 | 0,1404 ⁽¹⁾ | 392,99 | 20,0% |
| Heures Pleines Semaine - 12kVA - du 20/07/24 au 15/07/25 | 7714 (Enedis) | 11515 (Enedis) | 3801 | 0,2046 ⁽²⁾ | 777,87 | 20,0% |
| Heures Creuses Week-End - 12kVA - du 20/07/24 au 15/07/25 | 31156 (Enedis) | 32470 (Enedis) | 1314 | 0,1390 ⁽³⁾ | 182,59 | 20,0% |
| Heures Pleines Week-End - 12kVA - du 20/07/24 au 15/07/25 | 39115 (Enedis) | 41013 (Enedis) | 1898 | 0,1425 ⁽⁴⁾ | 270,40 | 20,0% |
| Total Consommation (dont acheminement 510,69 €) | | | 9842 | | 1 629,06 | |

| | Conso kWh | Prix €/HT/ kWh | Montant €/HT | TVA |
|---------------------------------------------------------|-----------|------------------------|-----------------|-------|
| Taxes et Contributions | | | | |
| Accise sur l'électricité | 9842 | 0,02658 ⁽⁵⁾ | 261,59 | 20,0% |
| Contribution Tarifaire d'Acheminement Electricité (CTA) | | | 33,47 | 5,5% |
| Total Taxes et Contributions | | | 295,06 | |
| Total Electricité hors TVA | | | 2 123,19 | |




| | Montant €/HT | TVA |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|------|
| Services souscrits | | |
| Assistance Dépannage - Forfait 1 Service soumis à la Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA - Article 991 et suivants du CGI) - 12 échéances | 34,80 | 0,0% |
| Service facturé au nom et pour le compte d'AXA Assistance - Siège social : 6, rue André Gide - 92320 - Châtillon - SIREN : 451392724 - RCS Nanterre | | |
| Total Services souscrits hors TVA | 34,80 | |

En conclusion : situation de votre compte depuis le démarrage de votre échéancier

| | | |
|------------------------------------------------|-------------------|-------------------------------------------|
| Total facture hors TVA du 16/07/2025 | 2 157,99 € | Montant total 356,46 € TTC |
| TVA 0,00 % sur un montant total de 34,80 € | 0,00 € | |
| TVA 20,00 % sur un montant total de 1 890,65 € | 378,13 € | |
| TVA 5,50 % sur un montant total de 232,54 € | 12,79 € | |
| Total facture TTC du 16/07/2025 | 2548,91 € | |
| Paiements déjà effectués | -2192,45 € | |



Evolution de votre consommation facturée en kWh

| | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  Relevé Enedis |  Relevé Client |  Relevé estimé |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|



| | Mai24 à Jun24 | Jun24 à Jul24 | Jul24 à Aoû24 | Aoû24 à Sep24 | Sep24 à Oct24 | Oct24 à Nov24 | Nov24 à Déc24 | Déc24 à Jan25 | Jan25 à Fév25 | Fév25 à Mar25 | Mar25 à Avr25 | Avr25 à Mai25 | Mai25 à Jun25 | Jun25 à Jul25 | |
|-------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|----|
| Heures Creuses Semaine | 72 | 55 | 16 | 59 | 74 | 50 | 93 | 372 | 497 | 585 | 390 | 303 | 197 | 93 | 87 |
| Heures Creuses Week-End | 21 | 24 | 0 | 23 | 35 | 25 | 32 | 158 | 278 | 231 | 168 | 159 | 101 | 61 | 43 |
| Heures Pleines Semaine | 59 | 41 | 13 | 44 | 84 | 80 | 130 | 640 | 803 | 847 | 517 | 354 | 175 | 68 | 59 |
| Heures Pleines Week-End | 20 | 23 | 0 | 15 | 49 | 61 | 67 | 292 | 486 | 354 | 207 | 212 | 101 | 34 | 20 |

📱 Des infos à portée de main !

Des explications concernant les taxes et contributions sur particulier.edf.fr/taxes

Mieux comprendre les détails de votre facture sur particulier.edf.fr/facture

Etre informé sur les prix sur particulier.edf.fr/prix

🔍 Pour votre information

Données personnelles

Nous vous invitons à consulter la mise à jour de notre charte de protection des données, disponible sur notre site particulier.edf.fr via l'onglet "Données personnelles" en bas de page. Vous pouvez aussi la demander à votre conseiller EDF, dont les coordonnées sont rappelées en première page de cette facture

Prix

Electricité : Le montant de l'accise a évolué le 01/02/2025. Le montant de la CTA a évolué le 01/02/2025. Conformément à l'article 8 de vos CGV, les prix de votre offre ont évolué le 14/03/2025. Plus d'information sur le site edf.fr.

Consommation

- (1) Evolution au 14/03/25 : sur les 2800 kWh facturés, 2095 kWh à 0,1508 €/kWh et 705 kWh à 0,1093 €/kWh
- (2) Evolution au 14/03/25 : sur les 3801 kWh facturés, 3112 kWh à 0,2154 €/kWh et 689 kWh à 0,1561 €/kWh
- (3) Evolution au 14/03/25 : sur les 1314 kWh facturés, 939 kWh à 0,1508 €/kWh et 375 kWh à 0,1093 €/kWh
- (4) Evolution au 14/03/25 : sur les 1898 kWh facturés, 1517 kWh à 0,1508 €/kWh et 381 kWh à 0,1093 €/kWh

Taxes et contributions

La CTA, l'accise sur les gaz naturels, l'accise sur l'électricité évoluent conformément à la réglementation

- (5) Accise sur l'électricité : Evolution au 01/02/25 : sur les 9842kWh facturés, 5519kWh à 0,02100€/kWh et 4323kWh à 0,03370€/kWh
- CTA électricité : 21,93% de la part acheminement de l'abonnement

TSCA : 9% du montant des cotisations d'assurance et d'assistance

Pénalités de retard

Conformément aux conditions générales de vente, à défaut de paiement intégral dans le délai prévu pour leur règlement, les sommes dues seront majorées de plein droit de pénalités de retard calculées sur la base d'une fois et demie le taux d'intérêt légal appliqué au montant de la créance TTC. Le montant de ces pénalités ne peut être inférieur à 7,50 €.

Mentions relatives à votre contrat d'électricité :

Résiliation possible du contrat à tout moment sans préavis ni pénalité.

Offre de marché.

Origine 2023 de l'électricité de votre offre : 86,5% nucléaire, 4,7% renouvelables (dont 2,2% solaire et 1,5% éolien) et 8,8% fossiles (dont 8,1% gaz).

Origine 2023 de l'électricité vendue par EDF et indicateurs d'impact environnemental sur www.edf.fr/origine-de-l-electricite-fournie-par-edf

Votre mode de consommation a peut être évolué. Assurez vous que votre consommation annuelle corresponde bien à l'option que vous avez souscrite et si besoin, contactez nous !



Vous souhaitez faire une réclamation écrite ?

Vous pouvez vous adresser à EDF, qui met à disposition un parcours en deux étapes, pour vous assurer une réponse dans les meilleurs délais.

Étape 1 : vous adressez votre réclamation au Service Client

- par internet à particulier.edf.fr,
- ou par courrier à EDF SERVICE CLIENTS - TSA 21941 - 62978 ARRAS CEDEX 9.

Étape 2 : la réponse apportée par le Service Client ne vous satisfait pas, vous pouvez alors envoyer votre réclamation au Service Consommateurs

- par internet à particulier.edf.fr,
- ou par courrier à EDF Service Consommateurs - TSA 31942 - 62978 ARRAS CEDEX 9.

Si dans un délai de deux mois, votre réclamation écrite auprès d'EDF n'a pas permis de régler le différend, vous pouvez saisir directement et gratuitement le Médiateur de la Consommation du groupe EDF référencé par la Commission d'Evaluation et de Contrôle de la Médiation de la Consommation (CECMC) :

- sur le site <https://mediateur.edf.fr>,
- ou par courrier, aux coordonnées suivantes : Médiateur du groupe EDF - TSA 50026 - 75804 PARIS CEDEX 8.

Si, dans un délai de deux mois, votre réclamation écrite auprès d'EDF n'a pas permis de régler le différend, en cas de litige lié à l'exécution du contrat, vous pouvez également saisir directement et gratuitement le Médiateur National de l'Energie référencé par la Commission d'Evaluation et de Contrôle de la Médiation de la Consommation (CECMC) :

- sur le site <https://energie-mediateur.fr>,
- ou par courrier, aux coordonnées suivantes : Médiateur national de l'énergie - Libre réponse n°59252 - 75443 PARIS CEDEX 9.

LACAZE KARINE MALROUX MARC
3 COTE DE DEZES
15600 ST ETIENNE DE MAURS

Le 16 Juillet 2025,

Objet : les Conditions Générales de Vente (CGV) de votre offre évoluent.

Madame, Monsieur,

Ce document vous est adressé à titre d'information. Les évolutions de vos CGV ne remettent pas en cause votre fourniture d'électricité et vous n'avez aucune démarche à réaliser.

Les CGV de votre offre d'électricité évoluent pour :

- intégrer les recommandations des lignes directrices publiées par la Commission de régulation de l'énergie (CRE), auxquelles nous avons choisi d'adhérer. Ces lignes directrices ont pour objectif de renforcer la transparence et la lisibilité des offres aux consommateurs.
- adapter les modalités de facturation, de paiement et de saisine du Médiateur du groupe EDF.

Ces nouvelles dispositions s'appliqueront un mois après la réception de ce courrier.

L'objectif de ce courrier est de vous aider à mieux comprendre ces évolutions. Vous trouverez ci-dessous un résumé des principales modifications.

Article « Conseil tarifaire »

EDF s'engage à inclure une estimation de la facture annuelle parmi les informations précontractuelles. L'article relatif au conseil tarifaire est donc complété en ce sens.

Article « Modalités de facturation et modes de paiement »

Les règles de la mensualisation évoluent. Si en cours de contrat, les données de consommation ou les évolutions de prix permettent d'anticiper un montant de régularisation dépassant deux mensualités, EDF propose au Client un calendrier de paiement révisé, qui s'appliquera automatiquement au bout de 40 jours. Le Client pourra revenir à la mensualité initiale. Le virement instantané, de plus en plus utilisé par les clients, s'ajoute aux différents modes de paiement listés dans les CGV.

Les nouvelles CGV prévoient également un nouveau cas de suspension du prélèvement automatique, et le cas échéant, de la mensualisation, en cas de fraude constatée sur le dispositif de comptage.

Article « Modes de règlement amiable des litiges »

Les nouvelles CGV prennent en compte la recommandation de la Commission d'Evaluation et de Contrôle de la Médiation de la Consommation relative au médiateur du groupe EDF. Ce dernier peut être saisi si le Client n'a pas obtenu de réponse satisfaisante à sa réclamation écrite dans un délai de deux mois.

Article de l'annexe offre (1) « Evolution des prix de l'électricité »

La nouvelle rédaction précise les modalités d'évolutions des prix conformément aux mesures de la CRE. Nos prix HT continueront d'évoluer au maximum deux fois par an après envoi d'un courrier de prévenance au moins un mois à l'avance. Un plafond maximum de cette évolution est introduit pour les 12 premiers mois du contrat.

Vous restez libre de changer de contrat d'énergie à tout moment ou de résilier votre contrat dans les trois mois à compter de la réception de ce courrier.

Pour obtenir les nouvelles CGV, rendez-vous sur le site particulier.edf.fr, dans votre espace client, ou contactez-nous au numéro de téléphone indiqué sur votre facture.

(1) Si vous avez souscrit votre contrat à compter du 14 mars 2025, les annexes de vos CGV prennent déjà en compte les nouvelles dispositions.

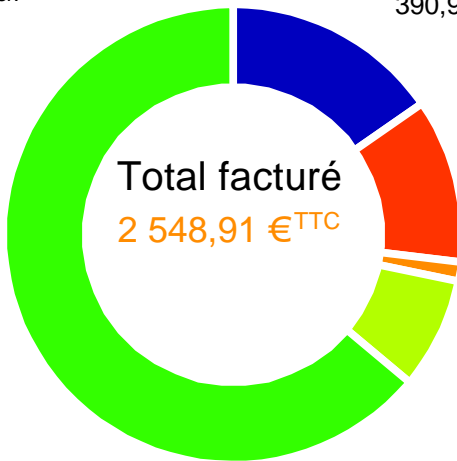
MA CONSO & MOI

**KARINE
LACAZE**LIEU DIT LE BRUEL
15600 ST ETIENNE DE MAURS

Bilan factures

Votre bilan factures




Ce montant n'est pas à régler.

Consommation
1 629,06 €^{HT}**Abonnement**
199,07 €^{HT}**TVA**
390,92 €**Taxes et contributions**
295,06 € hors TVA**Services, prestations, remises**
34,80 €^{HT}Assistance Dépannage - Forfait 1 34,80 €^{HT}Economies
d'énergie

Réduisez les consommations inutiles !

Laissez refroidir les plats chauds
avant de les mettre au réfrigérateur.**Votre Suivi Conso d'un simple clic**

Dans votre espace client ou en téléchargeant l'application EDF&MOI avec ce QR code, vous pouvez :

-  connaître votre consommation d'énergie par mois, par jour et même par période de 30 minutes ⁽¹⁾,
-  découvrir les appareils électriques qui consomment le plus,
-  bénéficier de nos astuces pour réduire vos dépenses d'énergie.



- N° Client : 6022505159
- N° de PDL : 17 579 884 214 899
- Zen Week-End - Heures Creuses + WE

⁽¹⁾ Il suffit de donner votre accord pour que le gestionnaire du réseau de distribution d'électricité ENEDIS transmette vos données de consommation quotidienne à EDF.

Si vous avez un compteur Linky™, vous pouvez également accéder à vos données de consommation sur l'espace sécurisé mis à disposition par le gestionnaire du réseau de distribution Enedis (www.enedis.fr).

